



ROYAUME-UNI

Ce qu'il faut savoir avant votre départ

Mis à jour le 31 octobre 2017 à 10h05



► Réglementation routière



Limitations de vitesse

Agglomérations



Routes



Voies rapides



Autoroutes



Motocyclettes, voitures et camionnettes

48

96

112 *

112

* Sur 2x2 voies

Voitures et camionnettes tractant une remorque ou une caravane

48

80

96 *

96

* Sur 2x2 voies



Alcoolémie

0.8 g / litre de sang

0.5 g / litre de sang en Ecosse



GPS et détecteur

GPS avec avertisseur de radar
Autorisé



Ceintures et sièges

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour le conducteur et la passager du siège avant. Le port des ceintures à l'arrière est obligatoire si le véhicule en est équipé. Une personne munie d'une dispense du port de la ceinture pour raison médicale doit obtenir un certificat britannique à son arrivée.

Un enfant de moins de trois ans voyageant à l'avant ou à l'arrière d'une voiture doit être placé dans un système de retenue approprié. Un enfant de 3 à 12 ans ou qui mesure moins de 1,35 m, voyageant sur le siège avant d'une voiture doit être assis dans un siège spécial ou porter une ceinture de sécurité. S'il voyage sur le siège arrière, il doit être assis dans un siège spécial ou porter une ceinture si elle est disponible



Portable et kit

Utilisation en main
Interdit

Avec un kit main-libre
Autorisée

Amende maximale de 1 250 €



Circulation à vélo

Port du casque
NON

► Equipements obligatoires



Equipements de sécurité

Trousse de secours

Facultative

Extincteur

Facultatif

Triangle de signalisation

Facultatif

Gilet de sécurité

Facultatif



Equipements hivernaux

Période hivernale

Il n'y a pas de réglementation concernant l'utilisation de chaînes à neige et pneus à clous. Ils peuvent être utilisés à condition de ne pas endommager la chaussée.

Pneus cloutés

Autorisés

Chaînes à neige

Autorisées sur route enneigée ou verglacée

Pneus hiver

Autorisés